

2024/009
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 6 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 31 janvier,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Dorine
CORROYEZ et Messieurs Dominique VASSEUR, Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Madame Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Établissement d'un mandat administratif pour le remboursement de l'adhésion au séjour neige 2024

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'une famille a fait une demande de remboursement de l'acompte versé d'un montant de 60,00 € pour leur enfant qui ne pourra pas participer au séjour neige du 2 au 9 mars 2024.

Considérant le caractère légitime de cette demande, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat administratif d'un montant de 60,00 € correspondant à l'acompte versé par la famille au titre du séjour neige 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 7 février 2024

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 09 FEV. 2024
AR : 062-216205237-20240206-
del-060224-016-DE

Affiché le 09 FEV. 2024
Certifié exécutoire le 09 FEV. 2024
Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

Daniel KRUSZKA